

Critères d'éligibilité

<p>Parent(s) ou structure à l'initiative du projet</p>	<p>Sont éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les projets à l'initiative d'un parent ou d'un groupe de parents qui s'implique(nt) dans sa conception et sa mise en œuvre. <p><i>Préciser en quoi l'initiative a été prise par le(s) parent(s) et décrire l'implication des parents.</i></p> <p>et</p> <ul style="list-style-type: none"> - les projets à l'initiative d'une association de bénévoles ne disposant d'aucun salarié qui favorise l'implication des parents, de sa conception à sa mise en œuvre. <p><i>Préciser en quoi l'association favorise l'implication des parents.</i></p>	
<p>Besoins identifiés et objectifs du projet</p>	<p>Le projet doit impérativement répondre à un besoin identifié et/ou exprimé par les parents en termes de soutien à la parentalité.</p> <p>Décrire le contexte dans lequel le besoin a été exprimé, les objectifs poursuivis ainsi que la manière dont les parents s'impliquent dans le projet.</p>	
<p>Titre et contenu</p>	<p>Décrire l'action qui devra respecter les principes définis par la charte du REAAP. Il doit s'agir d'un projet spécifique qui ne relève pas de l'activité courante de la structure relais.</p>	
<p>Identification du ou des intervenants extérieurs</p>	<p>Nom de la structure de l'intervenant(e) :</p> <p>Nom de l'intervenant(e) et qualification :</p> <p>Tarif de l'intervention :</p>	
<p>Lieu de réalisation de l'action</p>	<p>La CAF sera particulièrement attachée à engager son soutien pour des projets menés dans des lieux naturellement fréquentés par les familles : écoles, centres sociaux, crèches, relais assistants maternels (RAM), lieux d'accueil enfants-parents, centres de consultations de PMI etc.</p>	
<p>Date(s) prévisionnelle(s) de réalisation</p>	<p>Réalisation du projet avant le 31 décembre 2017.</p>	
<p>Modalités d'information / d'association des familles</p>	<p>Précision des modalités d'information des familles potentiellement concernées par l'action.</p>	
<p>Familles concernées par l'action</p>	<p>Selon les thématiques abordées, les types de familles concernées par l'action devront être précisés (familles nombreuses, familles monoparentales, familles vivant une situation de handicap, familles avec enfant scolarisé ou de 0 à 6 ans....).</p>	<p>Age des enfants concernés :</p> <p><input type="checkbox"/> 0-5 ans</p> <p><input type="checkbox"/> 6-11 ans</p> <p><input type="checkbox"/> 12-18 ans</p>

Nombre prévisionnel de familles concernées	Estimation du nombre de familles qui potentiellement participeront à l'action.
Commune(s) ou quartier(s) concernés	Identification du ou des territoires où résident les familles concernées.
Participation financière des familles	L'action proposée doit être gratuite pour tous les parents. Elle ne doit pas non plus constituer la première étape d'un cycle d'actions qui seraient ensuite payantes.
Structure relais	Identification de la structure relais de l'action qui serait l'interlocuteur de la Caf sur le plan financier (associations partenaires de la Caf).
Dépôt des dossiers	Merci de présenter votre demande à l'aide du formulaire prévu à cet effet et de l'adresser à la Caf par mail à l'adresse suivante : accompagnement-des-parents.cafstrasbourg@caf.cnafmail.fr